

BC saisie par : HURTAULT	le 06.11.2019	Validé par: FRACCHIOLLA	le 06.11.2019
Interlocuteur :	JUEN PATRICE EURL		
Centre : CHOS1 Chargé op sinistre1	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS Tél: 0979104314 Fax: 0476077113		

Client:
Contrat:ESI: 0196 MOIRANS PARC MARTIN GPE
PARC MARTIN BAT A1 A2 A3 B1 B2 B3 C1 C2 PLA JEAN MOULIN ET HECTOR BERLIOZ D1 D2 E F1 F2
Destination: HABITATION Date fin constr.: 01.06.1983 Date entrée patrim.: 01.06.1983

OBJET DE LA COMMANDE:	Sinistre 2019/2033 suite grêle volets orientés OUEST endommagés		
Date de début d'exécution:	06.11.2019	Fin d'exécution:	02.03.2020
selon devis 2019 5732 dépôse et pose de persiennes			

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NDEPMULTIRISQUE-Dépense multirisque	73 608,00	1,00	73 608,00	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
73 608,00	0,00	73 608,00	7 360,80	80 968,80

Opération:	S. analytique:
------------	----------------

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux	Travaux conforme au BC	OUI	NON
Observations:			
Signature du locataire		Signature de l'entreprise	

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'œuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art